PERMANENT OBSERVER MISSION OF THE
SOVEREIGN MILITARY ORDER OF MALTA
TO THE UNITED NATIONS
216 EAST 47th STREET / 8 FL
NEW YORK, NEW YORK 10017
PHONE: (212) 355-6213 - FAX: (212) 355-4014
e-mail: orderofmalta@un.int

DÉCLARATION PRONONCÉE PAR

M. BERTRAND DE LOOZ KARAGEORGIADES, KM

Conseiller

de la Mission d'observation permanente de l'Ordre Souverain Militaire de Malte

auprès de l'Organisation des Nations Unies

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL

QUARANTE-SIXIÈME SESSION

Point 3 : Promotion du plein emploi et d'un travail décent pour tous

New York, 8 février 2008

Seul le texte prononcé fait foi

Monsieur le Président,

Permettez-moi, tout d'abord, au nom de l'Ordre Souverain Militaire et Hospitalier de Malte, de vous féliciter, ainsi que les autres membres du Bureau, pour votre élection à la présidence de notre Commission.

Je suis heureux de constater que, pour donner suite aux discussions et évaluations de l'an dernier, notre Commission va maintenant se pencher sur les actions et les mesures pratiques envisageables pour faciliter la réalisation du plein- emploi et d'un travail décent, compte tenu de leurs effets vis à vis de l'élimination de la pauvreté et de l'intégration sociale.

Les considérations, conclusions et recommendations du rapport du Secrétaire général sur cette question ont retenu toute l'attention de l'Ordre de Malte car elles mettent l'accent sur le fait que ces objectifs essentiels que sont le plein- emploi productif et le travail décent sont bien loin d'être au coeur des politiques économiques et sociales, et que le chômage, la pauvreté et l'exclusion sociale sont toujours omni présents. En outre, contrairement à nos attentes, la mondialisation n'a pas permis de réduire radicalement le chômage ni de lutter efficacement contre la pauvreté. Sans travail et sans travail décent, l'être humain s'enferme dans un cercle de pauvreté bien souvent sans dignité, devenant un exclu. Or, le travail, nous l'avons tous expérimenté, est la clé universelle du développement équilibré et juste de nos sociétés

C'est pourquoi, au moment où célébrons le soixantième anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme, il serait bon que nous ayons, tous et toutes, en mémoire, son article 23, alinea 1, « Toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et stisfaisantes de travail et à la protection contre le chômage »

Monsieur le Président,

Depuis plus de 900 ans, l'Ordre de Malte est toujours au service des malades, des pauvres et des déshérités. Sa personnalité juridique lui garantit l'indépendance et l'autonomie. Neutre, impartial et apolitique par vocation,

l'Ordre est avant tout maitenant une structure professionnelle d'aide médico-sociale et humanitaire. Il intervient aujourd'hui dans plus de 120 pays, son action étant relayée et appuyée par les relations diplomatiques qu'il entretient actuellement avec 99 Etats. L'Ordre peut aussi compter sur ses 12 500 membres, ses 80 000 bénévoles permanents et son personnel médical salarié.

L'Ordre de Malte ne prétend à aucune expertise spéciale dans nos considérations sur le plein emploi productif et le travail décent, mais il est pleinement conscient que sa vocation, celle d'un expert en humanité, peut lui permettre d'apporter une contribution valable à un problème dont la solution touche tous les hommes et toutes les femmes dans leur dignité.

Les membres de l'Ordre, qu'ils soient Chevaliers ou Dames, volontaires ou médecins, infirmiers ou ambulanciers, souscrivent sans hésitation aux paroles du Pape Jean Paul II, lors de sa déclaration à l'OIT en juin 1982 : « Le travail, sous toutes ses formes mérite un respect particulier parce qu'il représente la production d'un être humain et parce que derrière lui il y toujours une personne vivante : la personne humaine. C'est ce qui lui donne sa valeur et sa dignité. ».

Dans cette perspective, l'Ordre de Malte attache une importance particulière à l'idée que l'acquisition des compétences et la formation font partie intégrante des politiques qui visent à créer de l'emploi et à favoriser le développement économique et social dans son ensemble. Il faut associer instruction et formation professionnelle, en particulier à l'intention des travailleurs pauvres.

Monsieur le Président,

C'est en tenant compte de ces objectifs et par le biais de Malteser International, que l'Ordre de Malte peut mettre au point et coordonner un grand nombre de projets pilotes qui assurent, autant que possible, le contact quotidien avec ceux qui vivent dans la pauvreté. Les mots clé sont : accueil, éducation et réinsertion dans la vie de la communauté.

A titre d'exemple :

au Kosovo, des charpentiers ont reçu des prêts qui leur ont permis de relancer leur travail et de se réinsérer avec leur famille dans la vie communautaire ;

En Angola depuis février 2007, ont été ouverts 8 Centres de santé pour former des sages femmes, dans la province de Kuando Kubango: l'accent est mis sur une formation théorique et pratique sur le terrain, débouchant sur une véritable vie professionnelle ;

En République démocratique du Congo, amélioration des conditions de vie des habitants de Mulungu, au sud de la province de Kivu, par la reconstruction de la route reliant Mulungu au reste de la province : ce projet a permis à un grand nombre d'habitants d'obtenir un travail payé dont ils sont fiers.

Monsieur le Président,

Comme le rappelait récemment notre Grand Maître, l'Ordre de Malte se consacre maintenant à sa mission originelle : le service des malades et des pauvres, sans distinction de race, d'origine ou de religion.
Dans cette mission il continuera à participer à toute action permettant l'élimination de la pauvreté, privation de droits de l'homme et de la dignité humaine, tout en restant attentif aux délibérations et aux recommendations de la communauté internationale

Merci, Monsieur le Président